



Licence professionnelle d'assurances



La Licence professionnelle Assurance Banque Finance, spécialité Métiers de l'assurance du Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) se prépare en un an en formation continue ou en alternance.

Une Licence spécialisée, porte d'entrée pour des postes à responsabilité dans le secteur de l'assurance :

Pour les professionnels en formation continue :

- une actualisation, un approfondissement et une possibilité de spécialisation dans les domaines techniques, notamment en risques d'entreprises ;
- une réflexion approfondie, une mise en pratique du management de proximité et de l'orientation client au cœur de la stratégie des entreprises d'assurances.

Pour les jeunes en contrat d'alternance :

- un accès à l'emploi garanti grâce à l'équilibre de la formation qui concilie les enseignements académiques et les applications pratiques des techniques d'assurances ;
- l'acquisition d'une expérience au cours des périodes en entreprise, qui constitue un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle.

● Votre parcours de formation élaboré autour de deux pôles

Pôle technique et juridique

Assurance

- bases techniques
- limites du risque assurable
- techniques appliquées aux assurances de biens et de responsabilité ou aux assurances de personnes
- marchés et acteurs
- nouvelles problématiques du risque

Droit

- principes fondamentaux du droit du contrat d'assurance
- droit européen
- éléments de droit patrimonial
- droit fiscal et droit social

Pôle commercial et managérial

Relation client

- stratégie des acteurs
- gestion de la relation client
- conduite de l'entretien commercial

Gestion-management

- connaissance de l'entreprise d'assurances
- gestion des compétences
- stratégie de management



L'organisation des études : un cursus **personnalisé**

Au programme

● Tronc commun

- Économie du risque
- Stratégie des acteurs
- Environnement de l'assureur et de l'assuré européen
- Le client au cœur de la stratégie des entreprises
- Bases du management

● Deux unités d'enseignement à suivre pour constituer un des parcours suivants

- **Parcours Assurances de dommages**
Les assurances de biens et de responsabilité des particuliers et des professionnels
Les assurances de biens et de responsabilité des entreprises
- **Parcours Assurances de personnes**
L'assurance vie des particuliers
Les assurances collectives
- **Parcours Marché des particuliers**
L'assurance vie des particuliers
Les assurances de biens et de responsabilité des particuliers et des professionnels
- **Parcours Marché des entreprises**
Les assurances collectives
Les assurances de biens et de responsabilité des entreprises

● Mémoire

● Projet tutoré

● Les fondamentaux de l'assurance

- exclusivement pour les diplômés hors assurance ou les professionnels ayant une expérience non polyvalente dans l'assurance

● Informatique et anglais des assurances

- obligatoires pour les apprentis et élèves en contrat de professionnalisation ; pour les professionnels, seulement si les résultats aux tests s'avèrent insuffisants.

Alternants :
→ en apprentissage
→ en contrat de professionnalisation

→ Professionnels en formation continue

Formation présentielle
→ Cours d'octobre à fin juin
→ 2 jours consécutifs par semaine
→ Si nécessaire : module consacré aux fondamentaux en septembre

Formation à distance
→ Étude à distance de cours envoyés sur support papier
→ E-formation
→ 2 jours par mois de stage en présentiel d'octobre à fin juin
→ Soutien par le tutorat pédagogique

Validation des acquis de l'expérience (VAE) et Validation des acquis professionnels (VAP)
→ Possibilité d'un accompagnement spécialisé
→ Validation après décision d'un jury national



Modalités d'inscription

● En formation continue

→ Être professionnel du secteur de l'assurance (salarié ou non salarié)

ou

→ Suivre un stage d'au moins 60 jours dans le secteur de l'assurance

et

→ Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau III (bac + 2) en assurance ou hors assurance (droit, économie, gestion...)

ou

→ Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans en assurance permettant, par la validation des acquis, d'accéder au cursus de la Licence

Contact : Yannick Miel
ymiel@enass.fr
01 47 76 59 12

● En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

→ Être titulaire d'un titre ou diplôme bac + 2 (en assurance, droit, finance, gestion ou domaine commercial)

et

→ Avoir été déclaré admissible par la commission de sélection de l'Enass

et

→ Avoir conclu, avec un employeur, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation d'une durée de 12 mois

Contact :
Marie Gérardin
mgerardin@ifpass.fr
01 47 76 58 65

Dossier de candidature à télécharger sur
www.enass.fr

Préparez la Licence en région à :
Bordeaux, Lyon, Marseille, Nancy, Strasbourg

Tous les diplômes en région sont sur www.enass.fr